



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL  
Un Peuple – Un But – Une Foi

-----  
Présidence de la République

**SOIXANTE SIXIEME SESSION ORDINAIRE  
DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
DES NATIONS UNIES**

\*\*\*\*\*

**ALLOCUTION DE SON EXCELLENCE  
MAITRE ABDOULAYE WADE,  
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL**

*New York, le 21 Septembre 2011*

Vérifier à l'audition

**Monsieur le Président de l'Assemblée Générale,  
Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etat et Gouvernement,  
Mesdames et Messieurs les Chefs de Délégation,  
Monsieur le Secrétaire général,  
Mesdames et Messieurs,**

**Monsieur le Président,**

Le Sénégal se réjouit du choix porté sur votre personne pour diriger les travaux de cette 66<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale. C'est pourquoi, je vous adresse, à vous et votre pays, mes chaleureuses félicitations et vous assure de la collaboration de la délégation sénégalaise pour le succès de votre mandat.

Mais, par la même occasion, j'exprime à votre prédécesseur, Monsieur Joseph DEISS, notre satisfaction pour tous les efforts qu'il a déployés afin que l'Assemblée Générale, revitalisée et renforcée, joue pleinement le rôle que lui confère la Charte des Nations Unies.

Je renouvelle au Secrétaire général, M. BAN Ki-Moon, mes chaleureuses félicitations pour sa reconduction dans l'exercice de ses fonctions au service de l'Organisation.

En ces temps d'urgences multiples et complexes, votre riche expérience du système nous aidera, certainement, à mieux répondre, ensemble, aux attentes des peuples que nous représentons ici.

**Monsieur le Président,**

Le choix du thème de notre débat général, « ***Le rôle de la médiation dans le règlement pacifique des différends*** », nous renvoie, cette année, à la vocation première de l'Organisation : être un centre où s'harmonisent les efforts des Nations pour maintenir la paix et la sécurité internationales par des moyens pacifiques concertés.

Cette ambition codifiée dans la Charte il y a soixante-six ans par ses pères fondateurs, malgré des progrès évidents, reste encore, à bien des égards, un défi à relever.

Et ce défi interpelle nos consciences en même temps qu'il engage nos responsabilités individuelles et collectives pour épargner les générations actuelles et futures du fléau de la guerre.

Si, depuis la fin de la guerre froide, le spectre d'un conflit majeur s'est éloigné, des millions d'hommes et de femmes, à travers le monde, continuent encore de souffrir des conséquences désastreuses de conflits anciens ou nouveaux.

La paix est menacée quand, sur le terreau fertile des antagonismes politiques et des conflits sociaux, économiques ou religieux, l'affrontement prend le pas sur la tolérance le respect et l'acceptation de nos différences.

La paix est menacée quand l'aspiration légitime des peuples à la liberté et au respect des droits de l'homme ne trouve comme réponse que l'indifférence et le refus du dialogue, si ce n'est la répression systématique.

Le sujet de réflexion porte sur la médiation alors même que la Charte traite d'autres mécanismes voisins : les Bons Offices, les négociations. Nous tâcherons de ne pas nous égarer dans les notions voisines et de nous en limiter à la médiation que nous définirons comme **un mécanisme par lequel une personne, un Etat ou une institution s'intercale entre deux parties en conflit réel ou potentiel pour rapprocher les deux points de vue grâce à des concessions mutuelles de façon à aboutir à un consensus.**

La Charte a consacré deux textes au règlement pacifique des conflits :

- la ***Déclaration de l'Assemblée générale de 1982 sur le règlement pacifique des différends internationaux***

- la ***Déclaration de 1988 sur la prévention et l'élimination des différends et des situations qui peuvent menacer la paix et la sécurité internationales.***

On pourrait y ajouter l'***Agenda pour la Paix***, élaboré après la première réunion au Sommet du Conseil de sécurité en janvier 1992, pour asseoir une doctrine de « prophylaxie des tensions » par l'« ***alerte précoce*** » et la « ***diplomatie préventive*** », afin d'anticiper sur les crises ou aider à leur règlement grâce aux mécanismes des bons offices, des médiateurs et des Envoyés spéciaux du Secrétaire général, soutenus par le Groupe d'appui à la médiation.

Il reste qu'à elle seule, l'Organisation ne peut pas tout faire, partout et en tout temps.

Nous distinguerons deux domaines : le contact direct à la frontière, les médiations internes dans un Etat et les médiations entre Etats.

L'Afrique a malheureusement perdu la pratique de contact direct à la frontière qui a pu prévenir ou résoudre beaucoup de conflits entre pays.

Les Accords et Organismes régionaux, au sens du Chapitre VIII de la Charte, offrent un complément indispensable au système de sécurité collective pour gérer les affaires qui se prêtent à une action de caractère régional.

Cela est d'autant plus nécessaire que l'expérience montre qu'aucune région, aucune situation conflictuelle n'est semblable à une autre, chaque région ayant ses particularités, ses traditions tirées de sa propre histoire et de ses réalités internes. De même que chaque situation appelle une approche et une solution qui ne peuvent se reproduire à l'identique pour une autre.

Et de ce point de vue, je pense que la pratique menée depuis plusieurs années par la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, ECOWAS, pourrait servir de cas d'école dans la prise en charge des conflits qui affectent notre sous-région. Quelques exemples :

### **Conflits internes :**

- Il y a quelques années, le règlement d'une grave crise interne en Guinée Bissau par un trio de trois chefs d'Etat de la sous-région : Nigeria, Ghana, Sénégal ;
- Tout récemment, la crise ivoirienne a connu un dénouement heureux grâce à la CEDEAO soutenue par les Nations-Unies et la France ;
- La normalisation de la situation au Niger et en Guinée Conakry grâce à la médiation d'Etat supervisée par la CEDEAO ;
- la proclamation pacifique de l'Etat du Sud Soudan ;
- En dépit des urgences, n'oublions pas aussi des pays sous examen au sein de la Commission de la Consolidation de la Paix des Nations Unies, qui, à l'instar de la Guinée Bissau, déploient d'énormes efforts pour conforter leur stabilité politique et économique. Ces pays méritent plus que jamais notre soutien concerté pour rendre irréversible ces changements positifs et éviter ainsi tout retour à la case départ ;
- Récemment le Président de la CEDEAO a réuni la Côte d'Ivoire et le Libéria, et quelques pays voisins de bonne volonté pour prévenir des troubles que pourraient provoquer des mercenaires libériens présents à la frontière et qui pourraient profiter de la campagne électorale imminente au Libéria pour déstabiliser ce pays.

Malgré l'embellie générale sur le Continent africain, des zones d'ombre comme la Somalie, les relations Erythrée/Ethiopie et le Darfour en Afrique, la Palestine au Moyen Orient restent pour nous une véritable source de préoccupations.

### **Conflits entre Etats :**

En sa double qualité de Président en exercice de l'OCI et du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple Palestinien, le Sénégal réaffirme son soutien à la Palestine en vue de la reconnaissance internationale d'un Etat palestinien indépendant, avec

Jérusalem Est comme capitale, mais coexistant pacifiquement avec l'Etat d'Israël, chacun à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues.

Comme le veulent les résolutions pertinentes des Nations Unies, le peuple Palestinien a bien sa place dans cette enceinte.

Je saisis l'occasion pour faire part également de l'effort que j'entreprends pour la libération du jeune soldat franco-israélien, Gilad Shalit qui est entre les mains du Hamas. Sur ce dossier, je ne fais pas de médiation. J'agis simplement pour des raisons humanitaires dans l'esprit du Prix Houphouët Boigny de l'Unesco pour la recherche de la paix, dont je suis un des récipiendaires.

Au nom de la paix et de la justice, j'en appelle une fois de plus au gel des colonies de peuplement en terre palestinienne et à l'arrêt de la violence sous toutes ses formes, conditions sine qua non d'une reprise des négociations entreprises par d'autres pays, en vue d'un règlement pacifique du conflit dans l'intérêt des peuples palestinien et israélien et pour la stabilité du Moyen Orient dans son ensemble.

En ce sens, je voudrais vous faire une proposition : puisqu'entre Israël et la Palestine la confiance nécessaire dans tout dialogue devant aboutir à des résultats positifs n'existe pas, pourquoi ne pas mettre en place un Comité non pas de médiation ou de négociation, car celles-ci sont personnelles mais de Bons offices constitué sur une base paritaire Israël/Palestine où chaque partie choisira librement trois pays amis, même si, de toute évidence, au départ les points de vue sont divergents.

La peur et la méfiance pourraient être allégées par la présence de pays amis qui travailleraient sur les garanties dont chaque partie a besoin.

### **Un mot sur la réforme du Conseil de Sécurité,**

#### **Monsieur le Président,**

Tel un vieil leitmotiv, la réforme du Conseil de Sécurité lancée il y a maintenant 18 ans, occupera à nouveau la Session de l'Assemblée générale.

Le statu quo sur la réforme du Conseil relève d'un vrai paradoxe.

C'est un paradoxe pour une Organisation universelle par vocation, que le Conseil, qui s'active à accompagner tant de mutations à l'intérieur des Etats, reste lui-même rétif à l'ouverture et au changement.

C'est aussi un paradoxe que l'Afrique, qui occupe en moyenne 70% de l'ordre du jour du Conseil ne puisse, à ce jour, y être représentée dans la catégorie des membres permanents avec droit de veto.

Donner à l'Afrique, en dehors même de la réforme générale qui interviendra à son heure, un siège de membre permanent du Conseil de sécurité avec droit de veto, est une exigence de l'équité et de la légitimité démocratique. Ce sera, surtout, réparer une injustice historique qui n'a que trop duré.

### **Environnement et crise agricole**

En même temps que la question de l'environnement lié au changement climatique nous devons faire face aux nouveaux défis que sont l'accès aux terres agricoles et la régulation des prix des produits agricoles.

Nous avons encore souvenance de la grave crise alimentaire des années 2007-2008 et la hausse vertigineuse des prix des produits agricoles qui en a résulté.

Malgré tous les efforts jusque-là consentis, des millions d'hommes et de femmes à travers le monde restent confrontés à la famine et à la malnutrition alors que nous disposons aujourd'hui de tous les moyens nécessaires pour nourrir la planète.

Le Forum du Dakar Agricole dont la deuxième édition s'est réunie en avril dernier cherche à contribuer aux initiatives novatrices pour relever ce défi des temps modernes.

Au titre des conclusions du Forum, les participants ont recommandé la création d'une **Organisation mondiale de la Gouvernance de l'Agriculture**, siégeant en Afrique, et dont les missions principales consisteraient à :

- réguler les prix des produits agricoles dans l'intérêt des producteurs et des consommateurs ;
- veiller à assurer aux petits agriculteurs un revenu minimum garanti décent ;
- traiter de manière intégrée les questions de l'agriculture, de l'alimentation et de la préservation de l'environnement ;
- et finalement, favoriser la réduction progressive des différentiels de productivité entre pays développés et pays en développement par l'amélioration des rendements.

**Monsieur le Président,**

L'ampleur et la complexité des tâches dévolues à l'Organisation mondiale relativisent forcément ses succès et ses limites.

Mais ce qui détermine plus notre attachement à l'Institution, ce qui nourrit l'espoir des peuples que nous représentons ici, ce qui fonde en définitive leur confiance leur foi dans l'Organisation, c'est le sentiment que lorsqu'elle délibère, lorsqu'elle décide et lorsqu'elle agit, elle observe sans discrimination les principes consignés dans la Charte : l'universalité, la légalité, la justice et l'impartialité.

Finalement, c'est dans la sauvegarde de ces valeurs que se mesurent la légitimité et la réussite des interventions de l'Organisation.

Je vous remercie de votre aimable attention.